



Compte-rendu du groupe de travail du 28 juin 2022 Préparation de rentrée

Effectifs

A la date du groupe de travail, le 28 juin, certains éléments n'étaient pas encore stabilisés et les services envisageaient encore de procéder à des ajustements de structures. En effet, les inscriptions en classe de 6ème n'étaient pas closes et, sur d'autres niveaux, des emménagements de familles sont en cours. Les évolutions possibles sont des ouvertures de divisions. En effet, le DASEN reste fidèle à sa volonté de ne pas fermer de divisions plus que nécessaire et de ne pas rendre de moyens. Les heures affectées au département restent au département.

Le point de vue du SNES-FSU : nous ne pouvons que souscrire à cette volonté de conserver les moyens dans le département, au bénéfice des personnels et des élèves.

Certains établissements sont donc en attente car leurs effectifs sont proches du seuil: les collèges de Labenne, Geaune, Mimizan, Peyrehorade, sont concernés.

Concernant le collège de Tarnos, la division supplémentaire n'est financée qu'à hauteur de 25h / 29. Le DASEN a conscience que les heures de marge sont réglementaires mais il considère que l'ouverture de cette division permet des effectifs confortables qui ne nécessiteront pas de dédoublements sur le niveau

Les interventions du SNES-FSU : pour donner suite aux demandes des établissements qui nous avaient mandatés et informés de leurs effectifs mais aussi en fonction de situations que nous avons repérées au mois de février, nous sommes intervenus afin de demander des informations sur les établissements suivants :

collège de Mimizan : niveau 5ème

collège de Geaune : niveau 5ème

collège de Rion : niveau 6ème

collège de Pouillon : niveaux 5ème et 6ème

collège de Peyrehorade : niveau 6ème

collège Mermoz de Biscarrosse : niveau 6ème

collège d'Angresse : niveau 5ème

collège de Capbreton : demande d'information sur l'ensemble des effectifs

collège de Roquefort : niveau 3ème

collège Jean Moulin de Saint-Paul-Lès-Dax : inquiétudes sur l'attractivité de ce collège malgré le Contrat Local d'Accompagnement qui démarre à la rentrée pour une période de 3 ans.

collège de Tarnos : niveau 5ème

Dans certaines de ces situations, il faut encore attendre la fin des inscriptions en 6ème pour que la structure soit arrêtée de façon définitive. Au sujet de Jean Moulin, le DASEN a répondu que les personnels avaient une image de l'établissement bien plus négative qu'elle ne l'était réellement. Il a ajouté qu'un travail sur la resectorisation allait être mené.

Le point de vue du SNES-FSU : Les ouvertures de divisions risquent de se faire en deçà des 29h réglementaires, comme à Tarnos. Là où elles n'auront pas lieu, les effectifs resteront chargés et permettront difficilement l'accueil d'élèves en cours d'année. Les conditions d'enseignement et d'accompagnement seront difficiles. Nous continuons sans relâche à demander à l'administration des dotations complètes lors de l'ouverture de divisions et à dénoncer les conditions de travail dans des classes aux effectifs proches des seuils. Au sujet de Jean Moulin, nous espérons que la démarche de resectorisation promise ne restera pas lettre morte, comme c'est le cas depuis 3 ans maintenant.

ULIS :

Les interventions du SNES-FSU : nous sommes intervenus pour dénoncer à nouveau la problématique des ULIS sur le département dans la mesure où 90% des divisions ULIS du département dépassent le seuil de 10 élèves. Le DASEN n'ayant proposé qu'un abondement de quelques heures dans les DGH pour permettre de dédoubler certaines classes accueillant les élèves de l'ULIS, nous

avons réaffirmé le fait que les collèges concernés ont adressé un courrier d'alerte au DASEN et attendent des mesures concrètes à appliquer d'urgence.

Le point de vue du SNES-FSU : Nous demandons le respect du seuil de 10 élèves, la comptabilisation des élèves de l'ULIS dans les classes ordinaires, une augmentation des moyens pour accélérer l'ouverture d'une ULIS par collège afin de désengorger les divisions trop remplies, la présence de 2 AESHco par ULIS ainsi que du temps de concertation pour tous les personnels intervenant dans l'inclusion des élèves.

Situation dans les lycées

Dans les lycées généraux et technologiques de nombreuses places seront vacantes en 2nde à la rentrée (jusqu'à 54 au lycée Sud des Landes) mais l'heure est à la prudence et aucune fermeture n'est envisagée. En 1ère, une orientation plus marquée vers la voie technologique, fruit du travail de promotion de cette voie qui a été accompli, entraîne des fermetures de divisions de 1ère générale aux lycées Duruy et Saint Exupéry et des ouvertures de 1ere technologique (STL et STMG à Borda, passage d'une demi-division à une division complète de STI2D à Tazieff). Selon le DASEN, les Landes se singularisent par cette augmentation des affectations en voie technologique.

Les interventions du SNES-FSU : nous avons rappelé que nous avons souligné en février les déperditions importantes d'élèves entre la 2nde et la 1ere pour les établissements ne disposant pas d'offre de formation en voie technologique ou disposant d'une offre réduite. Le DASEN a reconnu qu'il était nécessaire de se poser la question de la carte des formations du fait des questions de mobilité.

Nous avons toutefois souligné qu'il convenait de s'interroger sur les ressorts de ce regain d'intérêt pour la voie technologique : lien avec la situation sanitaire et des apprentissages fragilisés ou effet pérenne de la réforme du lycée ?

Nous avons demandé si notre académie envisageait, comme d'autres, que la demande d'une dérogation à l'entrée en 2nde pour un établissement hors secteur soit possible pour des élèves demandant à suivre une option technologique. Le DASEN a répondu que cette hypothèse était envisagée dans la mention « parcours particulier » sur les demandes de dérogation, ce qui représente un cran de priorité supérieur par rapport au motif « autre » dans lequel elle était incluse auparavant. Ce dispositif a d'ailleurs pu avoir un effet pervers sur les inscriptions en 2nde car des établissements ont attiré les élèves avec les options technologiques alors que d'autres ont des places vacantes.

Points divers

Les interventions du SNES-FSU : nous sommes enfin intervenus sur les situations personnelles complexes que ne manqueront pas d'entraîner certains compléments de service. L'administration est attentive et cherche des solutions d'amélioration.

Nous avons à nouveau demandé un état des lieux complet concernant les élèves allophones dans le nord du département. La réponse apportée en juin par le DASEN à notre demande datée du CTSD de février était en effet très insuffisante.

Nous avons également fait part de nos inquiétudes sur le fait que certains postes soient réellement pourvus à la rentrée, notamment en mathématiques à Mimizan, en lettres classiques au collège Duruy (où est prévue un.e stagiaire), sur la persistance de tensions pour les remplacements en anglais ou histoire-géographie.

Nous avons demandé un bilan sur l'option en 6ème Français Culture Antique. 15 collèges l'ouvriront à la rentrée. Les chefs d'établissement ont été réunis par l'IA-IPR Olivier Massé. Un conseil pédagogique doit être réuni dans chaque collège pour exposer les enjeux de cet enseignement auquel l'ensemble de l'équipe pédagogique est censée contribuer, selon le DASEN. Le dispositif Mare nostrum concernerait seulement le lycée Despiau.

Le DASEN nous informe que le nombre d'IMP attribué au département est en augmentation : 387 contre 376 cette année. La répartition est en cours de finalisation et intégrera une entrée structure et une entrée culture pour affecter les IMP supplémentaires. Ainsi, il y aura le fléchage de 0,25 IMP référent culture dans chaque collège et LP du département.

Lors de ce groupe de travail, le SNES-FSU a une nouvelle fois fait la preuve de sa capacité à représenter les personnels grâce à sa connaissance de la réalité de la situation dans les établissements et au contact direct avec les syndiqué.e.s. Cette connaissance permet des améliorations personnelles ou collectives. Nos interventions, sur une variété d'établissements et de sujets, font notre crédibilité auprès de l'administration.